

**ÉPREUVES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)
EN CONTRÔLE PONCTUEL TERMINAL
CANDIDATURE « LIBRE » ou « ISOLÉE »**

<p>CAP BEP INSCRIPTION</p>	<p>La réglementation permet aux candidats « isolés » de choisir une « DISPENSE » de l'unité d'éducation physique et sportive (EPS) au moment de l'inscription pour ces diplômés. <i>Dans ce cas, le coefficient de l'épreuve EPS est neutralisé et les candidats ne seront pas convoqués.</i></p> <p><i>Néanmoins, une fois le choix fait, il ne peut plus être remis en cause après le retour de la confirmation d'inscription. De plus, l'inscription à l'épreuve rend la présence obligatoire, ce qui signifie d'une part que l'absence est éliminatoire et d'autre part que la note obtenue (de 0 à 20) sera prise en compte pour l'obtention de l'examen.</i></p>
<p>BAC PRO INSCRIPTION</p>	<p>L'inscription à l'unité d'éducation physique et sportive (EPS) pour ce diplôme est OBLIGATOIRE pour tous les candidats.</p> <p>Toutefois, la réglementation permet aux candidats inscrits au titre de « l'expérience professionnelle » ou issus de la « formation continue » (« <i>ex formation continue</i> ») de choisir une DISPENSE de l'unité « EPS ». Attention, des justificatifs de formation sont requis avec la confirmation d'inscription. <i>Dans ce cas, le coefficient de l'épreuve EPS est neutralisé et les candidats ne seront pas convoqués.</i></p> <p><i>Néanmoins, une fois le choix fait, il ne peut plus être remis en cause après le retour de la confirmation d'inscription. De plus, l'inscription à l'épreuve rend la présence obligatoire ce qui signifie d'une part que l'absence est éliminatoire et d'autre part que la note obtenue (de 0 à 20) sera prise en compte pour l'obtention de l'examen.</i></p>
<p>CAP BEP BAC PRO INAPTITUDE</p> <p>Attention : ne pas confondre la <u>dispense d'épreuves</u> qui est réglementaire ou liée à des bénéfices de notes ou des diplômes déjà obtenus, et l'<u>inaptitude</u> qui est d'ordre médical.</p>	<p>Même s'il est laissé la possibilité aux candidats de choisir l'inaptitude aux épreuves d'éducation physique et sportive au moment de l'inscription, celle-ci devra être OBLIGATOIREMENT justifiée par un certificat médical original.</p> <p>En l'absence de ce document, au retour de la confirmation d'inscription, les candidats évalués en contrôle ponctuel terminal se verront attribuer le couple d'épreuves suivant :</p> <p style="text-align: center;">DEMI-FOND (3X500M) - BADMINTON</p> <p>IMPORTANT : Si l'inaptitude intervient au cours de l'année scolaire après les inscriptions à l'examen et qu'elle rend impossible la présence ou la pratique le jour des épreuves, un certificat médical original est obligatoire et devra être transmis au service compétent (voir les adresses ci-dessous). Il pourra être remis au plus tard aux examinateurs le jour des épreuves.</p>

CAP BEP BAC PRO COUPLES D'ÉPREUVES INDISSOCIABLES	<p>Le choix des activités sportives pour les épreuves d'éducation physique et sportive doit impérativement s'effectuer en fonction des couples d'épreuves indissociables suivants :</p> <table border="0"> <tr> <td>1. Gymnastique au sol</td> <td>/</td> <td>Tennis de table</td> </tr> <tr> <td>2. Demi-fond (3x500m)</td> <td>/</td> <td>Badminton</td> </tr> <tr> <td>3. Demi-fond (3x500m)</td> <td>/</td> <td>Tennis de table</td> </tr> <tr> <td>4. Gymnastique au sol</td> <td>/</td> <td>Badminton</td> </tr> <tr> <td>5. Badminton</td> <td>/</td> <td>Sauvetage</td> </tr> </table>	1. Gymnastique au sol	/	Tennis de table	2. Demi-fond (3x500m)	/	Badminton	3. Demi-fond (3x500m)	/	Tennis de table	4. Gymnastique au sol	/	Badminton	5. Badminton	/	Sauvetage
1. Gymnastique au sol	/	Tennis de table														
2. Demi-fond (3x500m)	/	Badminton														
3. Demi-fond (3x500m)	/	Tennis de table														
4. Gymnastique au sol	/	Badminton														
5. Badminton	/	Sauvetage														
CAP BEP BAC PRO CONVOCATIONS DES CANDIDATS Services de gestion de l'EPS	<p>Les candidats inscrits aux épreuves d'éducation physique et sportive recevront une convocation spécifique pour celles-ci.</p> <p>Cette convocation sera envoyée par :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="639 651 1050 712">Département de l'établissement du candidat</th> <th data-bbox="1050 651 1465 712">Lieu de gestion et d'envoi de la convocation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="639 712 1050 869">Côte d'Or</td> <td data-bbox="1050 712 1465 869">Rectorat de l'académie de Dijon – DEC2 – B115E 2G rue General Delaborde BP 81921 21019 Dijon cedex</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 869 1050 1081">Nièvre</td> <td data-bbox="1050 869 1465 1081">Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre (DSDEN58) Conseiller technique EPS Place Saint Exupéry 58000 Nevers</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1081 1050 1294">Saône et Loire</td> <td data-bbox="1050 1081 1465 1294">Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire (DSDEN71) Conseiller technique EPS 24 bd Henri Dunant 71000 MACON</td> </tr> <tr> <td data-bbox="639 1294 1050 1507">Yonne</td> <td data-bbox="1050 1294 1465 1507">Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne (DSDEN89) Conseiller technique EPS 12 Bis bd Gallieni 89000 Auxerre</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce sont à ces mêmes services que les certificats médicaux originaux d'inaptitude à la pratique sportive doivent être adressés.</p>	Département de l'établissement du candidat	Lieu de gestion et d'envoi de la convocation	Côte d'Or	Rectorat de l'académie de Dijon – DEC2 – B115E 2G rue General Delaborde BP 81921 21019 Dijon cedex	Nièvre	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre (DSDEN58) Conseiller technique EPS Place Saint Exupéry 58000 Nevers	Saône et Loire	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire (DSDEN71) Conseiller technique EPS 24 bd Henri Dunant 71000 MACON	Yonne	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne (DSDEN89) Conseiller technique EPS 12 Bis bd Gallieni 89000 Auxerre					
Département de l'établissement du candidat	Lieu de gestion et d'envoi de la convocation															
Côte d'Or	Rectorat de l'académie de Dijon – DEC2 – B115E 2G rue General Delaborde BP 81921 21019 Dijon cedex															
Nièvre	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre (DSDEN58) Conseiller technique EPS Place Saint Exupéry 58000 Nevers															
Saône et Loire	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône et Loire (DSDEN71) Conseiller technique EPS 24 bd Henri Dunant 71000 MACON															
Yonne	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne (DSDEN89) Conseiller technique EPS 12 Bis bd Gallieni 89000 Auxerre															

➔ Des informations complémentaires concernant les épreuves d'éducation physique et sportive (EPS) sont disponibles sur le site académique :

<http://eps.ac-dijon.fr/> rubrique « examens et concours »